

3. LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Fiche 3.2

Favoriser une orientation éclairée

30, cours de Luze
BP 919
33060 BORDEAUX
CEDEX
Tél 05 56 56 36 00
Fax 05 57 87 08 60
ce.ia33@ac-
bordeaux.fr



RETROUVEZ LES OFFRES
DE NOS PARTENAIRES EN
UN SEUL CLIC



assureur militant



MON PREMIER ASSUREUR



L'orientation dans le département de la Gironde

La demande des familles en juin 2017 est dans la continuité des tendances observées les années précédentes : l'orientation en 2^{nde} générale et technologique est maintenant le fait de 3 élèves sur 4 en fin de collège, alors qu'elle était le fait de 2 élèves sur 3 en juin 2009.

Compte tenu de la progression démographique, la voie professionnelle post 3^{ème} connaît une demande en premier vœu qui reste stable.

Le taux de pression est de 1,23 pour les 1^{ère} année de CAP, de 1,25 pour les secondes professionnelles, soit 6024 candidats à une première année de formation professionnelle post 3^{ème} et de 1,1 pour les premières professionnelles. Ceci montre l'attractivité de la voie professionnelle, qui mérite encore d'être confortée



Les modalités de l'affectation permettent un taux de satisfaction élevé du vœu 1 pour les élèves de 3^{ème} SEGPA et de 3^{ème} prépa-pro. Dans l'ensemble, 84% des candidats ont été admis à l'issue du premier tour d'affectation.

En ce qui concerne la voie générale et technologique, le choix des enseignements d'exploration sciences de l'ingénieur/création innovation technologique, est effectué pour 9 % des élèves bénéficiaires d'une orientation en 2^{nde} GT.

De la même façon, à l'issue de la classe de 2^{nde} générale et technologique la série STI2D est choisie par un nombre important d'élèves dans les spécialités SIN et ITEC et l'orientation vers la série scientifique progresse. Ces tendances générales d'une part reflètent la qualité du travail d'information et d'aide à l'orientation effectué par

les établissements, et d'autre part expriment la confiance des familles dans la validité de la politique d'élévation du niveau de formation des jeunes générations.

Lutte contre le décrochage scolaire

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire agit dans les domaines de la prévention et de la remédiation.

Trois objectifs majeurs lui sont assignés :

- prévenir le décrochage scolaire,
- faciliter l'accès au diplôme et à la qualification,
- contribuer à la sécurisation des parcours de formation.

Les actions dans le champ de la prévention de la rupture scolaire :

Les 7 Observatoires Espace-Projets du département ont réalisé 450 prises en charge individualisées d'élèves et les coordonnateurs de PRI ont accompagnés 261 élèves. 60 % de ces élèves se remobilisent et poursuivent leur scolarité, 17 % optent pour le contrat d'apprentissage.

Les actions dans le champ de la remédiation :

Les pôles relais insertion ont pour vocation d'accueillir les élèves de 16 à 18 ans qui sortent prématurément du système scolaire sans solution. L'objectif est d'aider le jeune dans toutes ses démarches d'insertion sociale et professionnelle pour atteindre une qualification et à terme, entrer dans la vie active.

Les 22 Pôles Relais Insertions ont scolarisés 448 jeunes de 16 à 18 ans. (34 % issus du collège, 44 % issus du lycée professionnel, 10% élèves allophones nouvellement arrivés en France). Au terme de leur accompagnement en PRI, 48 % reprennent une scolarité, 18% partent en contrat d'apprentissage.

L'orientation dans le département de la Gironde

Les pôles relais insertion de la MLDS, installés dans des lycées professionnels, sont des espaces de transition où chaque jeune construit son parcours d'insertion sur une année scolaire maximum.

Pour mener à bien son projet, dans le cadre d'une pédagogie de l'alternance, le jeune bénéficie de modules de remotivation, d'acquisition/consolidation des acquis, de connaissance de l'entreprise et des postes de travail, de développement des compétences sociales et d'autonomie.

A l'issue de cette année de construction, le jeune pourra soit :

- candidater pour le lycée professionnel,
- entrer en contrat de travail par alternance,
- entrer dans d'autres parcours de formation (conseil régional),
- entrer dans la vie active directement.

Les personnels de la MLDS mettent leurs compétences en ingénierie pédagogique et de formation au service :

- des équipes éducatives, de direction et d'encadrement des établissements,
- de la zone d'animation pédagogique (CPRS, CIO),
- de l'élaboration et du suivi des actions proposées dans le cadre de l'offre « FOQUALE », qui tous les 3 ans, établit dans le cadre du projet triennal ZAP/MLDS les actions à mener au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

